

Convention de partenariat entre Présence Verte Grand Sud et Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON

Entre

Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON
Représenté par Monsieur Michel RIBES, Président
Adresse : 23 rue François Broussais, 66100 PERPIGNAN
d'une part,
et
L'Association Présence Verte Grand Sud
Représentée par Madame Ginette BADIA, Présidente
Adresse : 6 rue du Palais, 11000 CARCASSONNE
d'autre part,

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La mise en place d'un service de Téléassistance des personnes dans le cadre des Services à la Personne, permettant d'apporter une amélioration des conditions de vie et de favoriser le maintien à domicile de toute personne isolée ou en perte d'autonomie, constitue une préoccupation commune aux parties signataires.

• Article 1 – Définition de la téléassistance Présence Verte

La Téléassistance Présence Verte consiste à équiper une personne d'un déclencheur et d'un transmetteur lui permettant d'alerter immédiatement une centrale d'écoute au moyen d'une simple pression exercée sur un bouton. La Centrale assure une écoute permanente des appels reçus, dialogue avec les personnes et si nécessaire, lance une intervention auprès du réseau de solidarité, des services de santé et d'urgence.

• Article 2 – Objet

La présente convention a pour objet de définir l'organisation de l'offre de prestation de service de Présence Verte Grand Sud aux adhérents de Générations Mouvement et de leurs proches résidant dans les PO.

• Article 3 – Les engagements de Générations mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON

Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON s'engage à promouvoir pour ses adhérents et leurs proches qui souhaiteraient en bénéficier, le service de Présence Verte Grand Sud.

- **Article 4 – Les engagements Présence Verte Grand Sud**

Présence Verte Grand Sud s'engage à proposer les équipements et assurer le service correspondant à la fourniture de la téléassistance des personnes aux adhérents de Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON et/ou de leurs proches sous réserve du respect des obligations du bénéficiaire prévues dans les contrats Présence Verte.

Présence Verte Grand Sud s'engage ainsi à proposer les services suivants :

- Rattachement à la Centrale d'Ecoute Présence Verte 24H/24, 7J/ 7
- En cas de dysfonctionnement, dépannage ou remplacement gratuit du matériel par un conseiller Présence Verte Grand sud
- Remplacement gratuit du matériel en cas d'évolution réglementaire ou de renouvellement de parc assuré par un conseiller Présence Verte Grand Sud
- Vérification par des tests hebdomadaires du bon fonctionnement et de la liaison du transmetteur vers la Centrale d'Ecoute
- Accès à la cellule de soutien psychologique : offert

- **Article 5 – La procédure d'adhésion à la téléassistance**

Présence Verte Grand Sud fournira à Génération Mouvement – Fédération des PO le document de demande de mise en relation avec Présence Verte Grand Sud décrit dans l'annexe 1. Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON adressera ce document à l'ensemble de ses clubs locaux adhérents.

La procédure d'adhésion individuelle des futurs abonnés au service est la suivante :

A) Pour chaque futur bénéficiaire :

Le club local adhérent de Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON complète la demande de mise en relation et la transmet directement (par courrier, fax ou mail) à l'association Présence Verte Grand Sud.

Cette demande n'engage pas le futur abonné quant à la souscription du service.

B) A réception de la demande de téléassistance, Présence Verte Grand Sud :

- Contacte le futur abonné pour finaliser le contrat de téléassistance et fixer un rendez-vous pour installer le matériel.
- Enregistre les données concernant le futur abonné et son réseau de solidarité pour préparer la mise en service.
- Indique, le jour de l'installation, la date de prise d'effet du service, complète dans son intégralité et signe le contrat de téléassistance, joint les conditions générales du service et les remet à l'abonné.

Les conditions applicables au traitement de données réalisé par Présence Verte Grand Sud dans le cadre de la présence convention sont décrits à l'annexe 4.

- **Article 6 – L'installation du matériel**

Les conseillers Présence Verte Grand Sud assurent l'installation du matériel au domicile du bénéficiaire et effectuent la démonstration de son fonctionnement auprès des demandeurs du service de télé assistance, ainsi que toute intervention technique ou de dépannage auprès des abonnés.

- **Article 7 – Les conditions tarifaires et le versement de la rétribution**

Les conditions tarifaires, le montant, les conditions d'octroi et de versement de la rétribution à Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON ainsi qu'aux clubs locaux prescripteurs du contrat de téléassistance, sont définis à l'annexe 2.

L'abonné pourra bénéficier d'un tarif inférieur en application d'accords locaux spécifiques. Il lui sera toujours appliqué le plus avantageux.

Les factures du service Présence Verte seront directement adressées par Présence Verte Grand Sud aux abonnés pour règlement.

• **Article 8 – Communication et Outils d'aides**

Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON, en lien avec les clubs locaux adhérents, s'engage à assurer la promotion du service de téléassistance Présence Verte Grand Sud, par tous les moyens de communication à sa disposition (réunions locales, assemblées générales, supports papier, supports Internet, ...)

Les documents et les moyens de communication sont établis et conçus en accord entre les parties concernées dans le cadre de la présente convention de partenariat.

Présence Verte Grand Sud s'engage à promouvoir le partenariat par tous les moyens de communication à sa disposition.

Présence Verte Grand Sud pourra fournir en complément à Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON ainsi qu'aux clubs locaux adhérents, tous les supports de communication nécessaires à la prescription de la prestation de la téléassistance Présence Verte Grand Sud.

• **Article 9 – Désignation et coordonnées de correspondants**

Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON désigne un correspondant, en la personne de, qui sera l'interlocuteur privilégié de Présence Verte Grand Sud.

• **Article 10 – Les annexes**

Les documents descriptifs du service et ceux nécessaires à l'exécution de la présente convention sont annexés à celle-ci pour en faire partie intégrante.

• **Article 11 – Durée et dénonciation de la Convention**

La présente convention est conclue pour une durée annuelle à compter du 2022. Elle sera à chaque fois tacitement reconduite pour la même période, faute d'avoir été dénoncée par l'une ou l'autre des parties. La dénonciation ne pourra intervenir que par lettre recommandée avec accusé de réception et en respectant un préavis de trois mois.

Fait à Perpignan le 2022.

Pour Présence Verte Grand Sud
La Présidente, Ginette BADIA

Pour Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON
Le Président, Michel RIBES

Annexe 1 : Demande de mise en relation avec Présence Verte Grand Sud

- Téléassistance classique
 Téléassistance avec géo localisation

Date de la demande : Date de réception de la demande (à remplir par PVGS) :

Prescripteur Club local de :

Nom de la personne référente : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone :

Mail (facultatif) :

Bénéficiaire

- Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Commune :

Téléphone :

RESEAU DE SOLIDARITE

2 personnes si possible (Famille, amis ou voisins qui peuvent venir apporter de l'aide)

Intervenant n° 1 Nom : Prénom :

Téléphone :

Intervenant n° 2 Nom : Prénom :

Téléphone :

Demande à adresser à Présence Verte Grand Sud

23 rue François Broussais, 66 100 PERPIGNAN

Tel : 04 68 95 87 33 / Fax : 04 68 82 66 58 / Mail : pv11-66@presenceverte.fr

Annexe 2 : Conditions Tarifaires et Montant, conditions d'octroi et de versement de la rétribution

Présence Verte Grand Sud applique pour les dossiers transmis par les clubs adhérents de Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON, les tarifs en vigueur au moment de la signature du contrat.

Les adhérents de Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON se verront offrir les frais d'installation réduits (soit 45 € au 1er janvier 2018) ainsi que de l'option convivialité (soutien psychologique).

En début de mois, Présence Verte Grand Sud notifie par mail à Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON, l'inventaire des nouvelles installations réalisées sur sa recommandation.

Sur la base de cet inventaire, au début de chaque trimestre (Avril/Juillet/Octobre/Janvier) Présence Verte Grand Sud verse à Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON, le montant des rétributions à recevoir correspondant aux abonnements activés au moins 3 mois durant le trimestre précédent.

Le montant de la rétribution s'effectuera sous la forme de **chèque d'un montant de 20 € par affaire conclue.**

Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON procédera ensuite à la rétrocession à chaque club local adhérent apporteur du ou des contrats rémunérés.

Annexe 4 : Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de l'exécution de la présente convention de partenariat, les parties s'engagent à traiter l'ensemble des données à caractère personnel dont elles ont connaissance en conformité avec les réglementations en vigueur applicables au traitement des Données à caractère personnel et à la protection de la vie privée, et notamment les dispositions de la loi Informatique et Libertés (Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée) et du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement 2016/679 du 27 avril 2016, dit « RGPD »).

A ce titre, Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON et Présence Verte Grand Sud agissent à ce titre en tant que Responsables de traitement, et sont donc responsables du respect des obligations issues du Règlement européen n°2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD). En effet, Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON est Responsable de traitement en ce qui concerne la collecte des données à caractère personnelle et la transmission des données à Présence Verte Grand Sud. Présence Verte Grand Sud est quant à elle Responsable de traitement à compter de la réception des données transmises par Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON et pour les traitements réalisés par la suite.

Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON est amené à communiquer à Présence Verte Grand Sud dans les conditions suivantes :

Données personnelles	Personnes concernées	Finalités PRESENCE VERTE	Base légale	Durée de conservation PRESENCE VERTE
Données d'identité (civilité, nom, prénom) Données de vie personnelle (Commune de résidence et numéro de téléphone)	Adhérents intéressés de Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON par le service Présence Verte Grand Sud	Prise de contact Prise de rendez-vous au domicile de la personne intéressée Echanges et renseignements sur le service de téléassistance	Exécution du contrat (phase précontractuelle)	1 an en cas de non-signature du contrat de téléassistance 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle en cas de signature du contrat
Données d'identité (civilité, nom, prénom) Données de vie personnelle (Commune de résidence et numéro de téléphone)	Proches des adhérents de Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON intéressés par le service Présence Verte Grand Sud	Prise de contact Prise de rendez-vous au domicile de la personne intéressée Echanges et renseignements sur le service de téléassistance	Exécution du contrat (phase précontractuelle)	1 an en cas de non-signature du contrat de téléassistance 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle en cas de signature du contrat
Données d'identité (civilité, nom, prénom) Données de vie personnelle (Numéro de téléphone)	Les personnes de confiance du réseau de solidarité des adhérents de Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON intéressés par le	Prise de contact Prise de rendez-vous au domicile de la personne intéressée Echanges et renseignements sur le service de téléassistance	Exécution du contrat (phase précontractuelle)	1 an en cas de non-signature du contrat de téléassistance 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle en

	service Présence Verte Grand Sud ou proches des adhérents intéressés			cas de signature du contrat
--	--	--	--	-----------------------------

Ainsi et conformément aux dispositions du RGPD, Générations Mouvement FÉDÉRATION DU ROUSSILLON et Présence Verte Grand Sud s'engagent respectivement :

- A informer les personnes concernées des traitements de données réalisés ;
- A n'utiliser les données fournies que dans le cadre de la présente convention et à ne les transmettre à aucun autre destinataire sans en informer préalablement l'autre partie ;
- A ce que les personnes autorisées à traiter les données à caractère personnel dans le cadre des finalités définies ci-dessus, respectent la confidentialité des données ou soient soumis à une obligation légale appropriée de confidentialité ;
- A mettre en œuvre des mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées en vue de protéger les données personnelles contre leur altération, perte, destruction fortuite ou illicite, divulgation ou accès non autorisé ;
- A héberger les données à caractère personnel transmises dans un pays de l'Union européenne ;
- A conserver les données pour une durée déterminée telle que définie ci-dessus puis à détruire l'ensemble des supports de traitement existants ;
- A prendre en compte toute demande de droits exercée par les personnes concernées, qui serait transmise par l'autre partie ;
- A tenir un Registre des activités de traitement ;
- Chaque partie peut faire appel à des sous-traitants. Dans ce cas, chaque partie s'assure que le sous-traitant présente des garanties suffisantes de conformité. Chaque partie demeure pleinement responsable devant l'autre partie, de ses sous-traitants.

Aucune des parties ne saurait être tenue responsable à l'égard des tiers des manquements de l'autre partie aux réglementations en vigueur relatives à la protection des données personnelles. Chaque partie garantit l'autre partie contre toute action ou recours résultant de ses propres manquements à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles.